

FORMATION INITIALE

I – OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation permet à des jeunes titulaires au moins du BFEM d'acquérir et de maîtriser les compétences requises dans les filières de Bâtiment Gros-œuvre (Maçonnerie et Béton Armé), des Travaux Publics (Voiries et Réseaux Divers), Plomberie (Installations Sanitaires) et Electricité Bâtiment pour occuper les emplois de Chef d'équipe, Chef de chantier dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

- Chef d'équipe en un (01) an

- Chef de chantier en deux (02) ans

II – CONDITIONS D'ACCES

La formation est ouverte aux titulaires au moins du BFEM. Les candidats sont sélectionnés après admission aux épreuves (écrites et orales) du test d'entrée et entretien de motivation.

Le centre accueille aussi des candidats par la formation initiale payante. Les candidats sont sélectionnés après étude des dossiers ou tests d'entrée.

III – REGIME DE FORMATION

L'année académique au CSFP-BTP comprend 10 mois de formation.

Les cours ont lieu les jours ouvrables de 08 h à 17 h.

La formation dispensée selon la méthode de l'Approche Par Compétences (APC) permet d'évaluer le travail des apprenants à la fin de chaque module.

La formation initiale prévoit un quantum horaire de 1680 heures réparties comme suit:

1. Centre : 1200 heures (08 mois)

- Formation générale : 300 heures
- Formation de spécialité : 900 heures

2. Stage en entreprise : 480 heures (02 mois)

NB : La direction remettra aux apprenants les documents nécessaires afin de leur faciliter la recherche de poste de stage.

L'apprenant est tenu d'informer la direction de l'entreprise accueillante.

IV – ADMISSION EN CLASSE SUPERIEURE

A la fin de chaque année académique, un conseil de classe déterminera la liste des apprenants admis en classe supérieure : le seuil de réussite de 60% est exigé pour l'admission en classe supérieure et être présenté à la certification.

La présence des apprenants aussi bien aux cours qu'aux travaux pratiques est obligatoire. Toute absence non justifiée entraîne la note zéro pour les évaluations.

En cas d'absences justifiées, l'apprenant est convoqué à une épreuve de remplacement. Il ne peut y avoir de justification à une épreuve de remplacement. Toute absence justifiée ou non justifiée à celle-ci est sanctionnée par la note zéro. Les absences sont récapitulées à la fin de chaque mois et entraînent les sanctions prévues à l'article 8 du règlement intérieur.

La direction peut décider à tout moment du renvoi d'un apprenant soit pour indiscipline constatée, soit pour absentéisme constaté conformément aux textes du règlement intérieur.

A l'issue de la 1^{ère} année de formation, l'apprenant admis à la certification obtient le titre professionnel de Chef d'équipe signé conjointement par la Direction des Examens, Concours Professionnels et Certifications et la branche professionnelle.

V – COUT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est réparti sur 9 mois et se compose comme suit :

Toutes filières confondues : scolarité globale de **130 000 F CFA +30 000 F** de droits d'inscription, soit au total **160 000 F CFA** pour l'ensemble de la formation par an.

NB : A l'inscription, l'apprenant devra également fournir une rame de papier A4 pour la confection de supports pédagogiques et un certificat de visite et contre-visite.

VI – FORMATION INITIALE PAYANTE (FIP) POUR UN SENEGALAIS

1. FORMALITES

Les personnes intéressées par la FIP doivent remplir les conditions ci-après :

- Demande manuscrite adressée au Directeur du centre indiquant le choix de la filière de formation
- Copie Carte Nationale d'identité
- Copie des diplômes
- Copie des relevés de notes de la dernière classe fréquentée
- Age limite 30 ans au 31 décembre de l'année en cours

2. C'est après étude du dossier que le résultat est notifié au candidat retenu qui pourra alors satisfaire aux formalités d'inscription dont les pièces du dossier lui seront communiquées au secrétariat

3. Le coût de la formation est de **630 000 F CFA**. Le paiement s'effectue comme suit :

- 150 000 F à l'inscription : Frais 30 000 F + avance sur scolarité de 120 000 F
- 8 mensualités de 60 000 F

VII – FORMATION INITIALE PAYANTE (FIP) POUR UN ETRANGER

1. FORMALITES

Les personnes intéressées par la FIP doivent remplir les conditions ci-après :

- Demande manuscrite adressée au Directeur du centre indiquant le choix de la filière de formation
- Copie Carte Nationale d'identité
- Copie des diplômes
- Copie des relevés de notes de la dernière classe fréquentée
- Age limite 30 ans au 31 décembre de l'année en cours

2. C'est après étude du dossier que le résultat est notifié au candidat retenu qui pourra alors satisfaire aux formalités d'inscription dont les pièces du dossier lui seront communiquées au secrétariat

3. Le coût de la formation est de **930 000 F CFA**. Le paiement s'effectue comme suit :

- 210 000 F à l'inscription : Frais 30 000 F + avance sur scolarité de 180 000 F
- 8 mensualités de 90 000 F

Pour tout renseignement supplémentaire, contacter le secrétariat au 33 871 37 32 ou 77 740 17 79.